

Par courrier et courriel
Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Monsieur Reto BURKARD
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Paudex, le 9 juillet 2021
FD

Révision totale de l'Ordonnance sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Ordonnance sur le CO2) - mise en consultation

Cher Monsieur,

A titre de rappel, l'USPI Suisse est l'organisation faîtière romande des professionnels de l'immobilier. Elle se compose des associations cantonales de l'économie immobilière implantées dans les six cantons romands. A ce titre, elle est le porte-parole de quelque 400 entreprises et de plusieurs milliers de professionnels de l'immobilier actifs dans les domaines du courtage, de la gérance, du développement et de l'expertise immobilière. Dès lors, les membres de notre organisation gèrent environ 80 % des immeubles sous gestion dans toute la Suisse romande pour des milliers de propriétaires et avec une incidence directe sur le logement de centaines de milliers de locataires.

Bien que nous n'ayons pas été directement consultés, alors que nous sommes concernés par cette thématique, nous nous permettons de vous faire part, dans le délai imparti, de notre prise de position suivante s'agissant de l'objet cité sous rubrique.

Dans la mesure où la révision de la loi sur le CO2 a été rejetée par le peuple le 13 juin 2021, la révision de l'Ordonnance sur le CO2, qui concrétise les dispositions légales de la révision de la loi, ne repose sur aucune base légale et doit donc être supprimée.

Au surplus, l'USPI Suisse rejette toutes les mesures concernant les bâtiments.

C'est l'occasion de rappeler que l'USPI Suisse s'est opposée à la révision de la loi sur le CO2 qui prévoyait des mesures pour les bâtiments qui n'étaient techniquement pas toujours possibles et/ou financièrement pas réalisables. A ce propos, l'USPI Suisse se tient très volontiers à disposition de Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga afin de lui faire part de quelques pistes de réflexions dans le cadre d'une prochaine nouvelle révision de la loi sur le CO2.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre position, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER
Le secrétaire

Frédéric Dovat